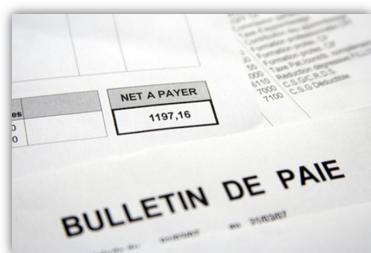


Salaire brut en ETP dans le secteur privé et les entreprises publiques En 2016, la Mayenne se classe au 58^e rang français



Les salaires en Mayenne ont la réputation d'être faibles. Les plus avertis soulignent que les salaires des cadres font exception. Qu'en est-il réellement ? Il est extrêmement difficile de répondre à cette question pour trois raisons :

- 1) La source à notre disposition – les déclarations annuelles de données sociales (DADS) – n'est pas exhaustive. Elle inclut les salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique, hors agriculture, y compris les bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprises salariés. Elle exclut les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.
- 2) Un souci de simplification pour être plus lisible incite à recourir à des moyennes, lesquelles ont pour défaut, en l'occurrence, d'être influencées par la structure des emplois, selon le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, ou encore le secteur d'activité. Ainsi, un taux élevé d'ouvriers, si ceux-ci sont moins bien rémunérés que les autres salariés, occasionnera un salaire moyen pour l'ensemble des salariés plus faible.
- 3) Le salaire brut annuel moyen est à mettre en perspective avec le coût de la vie dans un territoire, voire avec la qualité de la vie. Quand elles existent, de telles études reposent sur des bases bien souvent insuffisamment rigoureuses pour servir de référence. À l'initiative généralement de médias, elles bénéficient pourtant d'une large audience.

L'Insee exploite les données sur les salaires à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les données de 2016 sont disponibles sur le site Internet de l'Insee ⁽¹⁾. Dans son approche des salaires, l'Insee distingue les salariés à temps complet et les salariés à temps non complet ⁽²⁾. Nous retiendrons ici, pour faciliter les comparaisons, les salariés à temps complet et dans une approche par équivalent temps plein (ETP). Le salaire par ETP correspond au salaire que l'employeur aurait offert au salarié s'il avait travaillé à temps plein toute l'année.

En 2016, pour la Mayenne, la base DADS utilisée par l'Insee correspond à 58 831 ETP pour les salariés à temps complet. Il est difficile de mesurer sa représentativité par rapport à l'ensemble des salariés mayennais. Pour mémoire, on peut seulement rappeler que le recensement de population établit le nombre total d'emplois salariés en Mayenne à 107 155 pour 2016, dont 88 573 à temps complet.

En moyenne, un salarié mayennais à temps complet a perçu un salaire brut annuel par ETP de 31 626 euros en 2016, soit une augmentation de 1,1 % sur un an. Toujours en moyenne, les salariés de la France entière (y compris DOM) gagnent plus que les salariés mayennais (+ 5 944 euros par ETP) ; les salariés ligériens sont également mieux rémunérés (+ 1 539 euros par ETP). La Mayenne se classe au 58^e rang français.

(1) – « Les salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques en 2016 – Tableaux régionaux et/ou départementaux », *Insee Résultats*, coll. « Société », du 29 septembre 2019 – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4204500?sommaire=4204504>. Cf. *La Lettre du CÉAS* n° 368 de novembre 2019 (pages 12 et 15).

(2) – L'exploitation exclut les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Augmentation de 1,1 % des salaires bruts entre 2015 et 2016

En Mayenne, entre 2015 et 2016 (tableau 1), les salaires bruts annuels en équivalent temps plein (ETP) ⁽³⁾ ont augmenté de 1,1 %. L'augmentation était de + 0,6 % entre 2014 et 2015.

Toujours entre 2015 et 2016, l'augmentation est moins forte pour les femmes : + 0,7 %, inférieure à celle de la région (+ 1,3 %) et de la France (+ 1,2 %). Pour les hommes (+ 1,3 %), l'augmentation est plus forte en Mayenne que pour la région (+ 0,9 %) ou la France entière (+ 0,8 %). Dans la région,

l'augmentation est de 1,0 % pour l'ensemble des salariés. Elle est de + 0,9 % pour l'ensemble des salariés français.

Les évolutions les plus importantes du salaire brut annuel en ETP s'observent dans les départements du Puy-de-Dôme (+ 3,7 %), du Territoire de Belfort (+ 2,7 %), des Yvelines (+ 2,0 %), des Deux-Sèvres et de la Corse-du-Sud (+ 1,7 % chacun)...

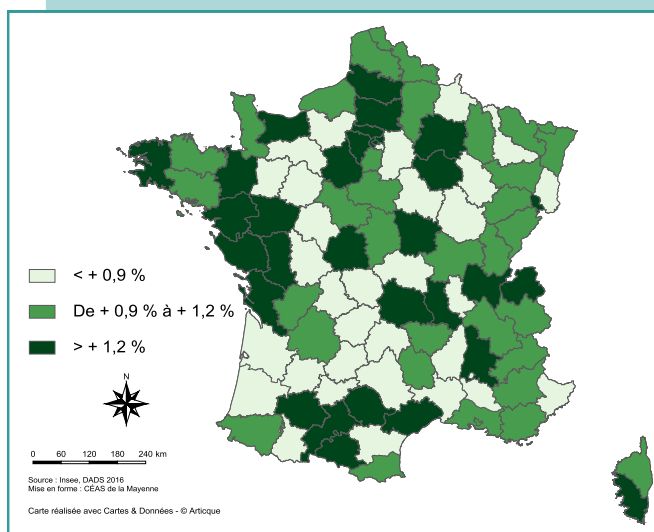
Tableau 1 – Variation du salaire brut annuel moyen par ETP par sexe 2015/2016

	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Femmes	+ 0,7 %	+ 1,3 %	+ 1,2 %
Hommes	+ 1,3 %	+ 0,9 %	+ 0,8 %
Ensemble	+ 1,1 %	+ 1,0 %	+ 0,9 %

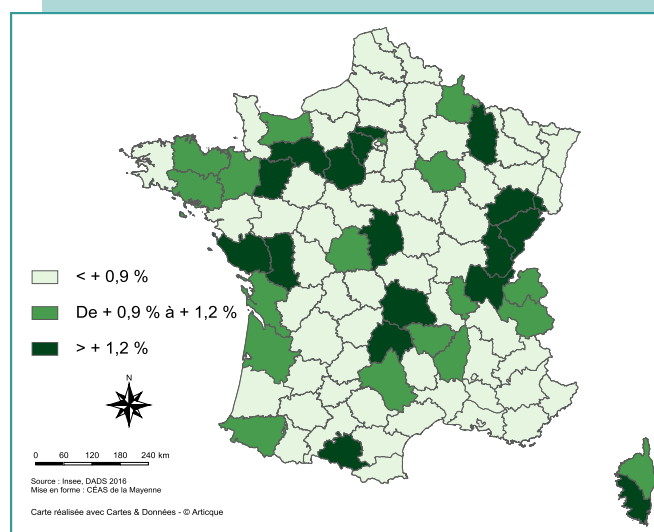
Source : Insee, DADS 2016

A contrario, les évolutions les plus faibles concernent les Landes (- 0,4 %), la Creuse (- 0,2 %), le Lot (+ 0,1 %)...

Carte 1 – Évolution départementale du salaire féminin brut annuel en ETP (2016, tous postes)



Carte 2 – Évolution départementale du salaire masculin brut annuel en ETP (2016, tous postes)



Salaire annuel : 31 626 euros (5 944 d'écart avec la France et 1 539 avec la région)

En moyenne, le salaire brut annuel d'un salarié mayennais à temps complet (par ETP) est de 31 626 euros en 2016 (tableau 2). Ce salaire est inférieur au salaire d'un Ligérien (- 1 539 euros) et au salaire d'un Français (- 5 944 euros).

Avec ce salaire moyen en 2016, la Mayenne se classe au 58^e rang français métropolitain. Aux premières places, on trouve les départements de la région parisienne : Hauts-de-Seine (58 758 euros) ; Paris (51 148 euros) ; Yvelines (44 853 euros) ; Seine-Saint-Denis (43 071 euros) ; Val-de-Marne (41 767 euros)...

À l'autre extrémité de ce classement, on trouve la Creuse (28 297 euros) ; la Lozère (28 322 euros) ; le Cantal (28 398 euros) ; la Dordogne (29 364 euros) ; l'Aude (29 371 euros) ; les Hautes-Alpes (29 723 euros)...

Tableau 2 – Salaire brut annuel moyen en 2016, en euros, par ETP (postes à temps complet)

	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Femmes	27 773	29 100	33 407
Hommes	33 708	35 379	40 062
Ensemble	31 626	33 165	37 570

Source : Insee, DADS 2016

(3) – Définition de l'Insee : « Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de : 10 000 euros / (0,5 [6 mois de travail sur une année de 12 mois] x 0,8 [temps partiel à 80 %]) = 25 000 euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte, au prorata de leur volume de travail effectif (soit 0,5 x 0,8 = 0,4 EQTP dans l'exemple précédent) ».

Salaires favorables pour les cadres et professions intellectuelles supérieures

La situation mayennaise peut s'expliquer par une forte proportion d'ouvriers et d'employés : 68,5 %, contre 61,8 % dans les Pays de la Loire et 56,4 % en France (tableau 3).

Les salaires bruts moyens des Mayennais travaillant à temps complet en 2016 sont défavorables pour toutes les catégories socioprofessionnelles (tableau 4), sauf pour

Tableau 3 – Répartition des salariés à temps complet (ETP) selon la catégorie socioprofessionnelle (2016)

	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11,9 %	16,1 %	22,1 %
Professions intermédiaires	19,6 %	22,0 %	21,4 %
Employés	20,4 %	23,0 %	26,2 %
Ouvriers qualifiés	38,8 %	31,7 %	23,7 %
Ouvriers non qualifiés	9,4 %	7,1 %	6,5 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Insee, DADS 2016

celle des cadres et professions intellectuelles supérieures⁽⁴⁾ par rapport aux Pays de la Loire. Pour cette catégorie, la Mayenne se classe au 26^e rang des départements métropolitains ayant des salaires bruts moyens par ETP les plus élevés.

Pour les salaires des cadres et professions intellectuelles supérieures, on trouve aux premières places les départements suivants : Paris (79 064 euros) ; Hauts-de-Seine

Tableau 4 – Écart du salaire brut annuel moyen en 2016, en euros, par ETP (postes à temps complet) selon la catégorie socioprofessionnelle, entre la Mayenne, les Pays de la Loire et la France entière

	Salaire brut annuel moyen	Écart	
		Mayenne	France entière
Cadres et professions intellectuelles supérieures	59 692	- 2 602	+ 6 407
Professions intermédiaires	34 474	+ 261	+ 1 937
Employés	24 472	+ 763	+ 1 549
Ouvriers qualifiés	27 341	+ 447	+ 1 245
Ouvriers non qualifiés	23 427	+ 222	+ 77
Ensemble	31 626	+ 1 539	+ 5 944

Source : Insee, DADS 2016

(78 906 euros) ; Seine-Saint-Denis (71 557 euros) ; Yvelines (70 072 euros) ; Val-de-Marne (69 751 euros)...

Parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprises (3 905 ETP à temps complet en Mayenne) se distinguent par un salaire brut annuel moyen de 61 847 euros par ETP en 2016, supérieur de 1 272 euros au salaire ligérien, cependant inférieur de 8 559 euros au salaire français. En Mayenne, cette catégorie est la plus importante en nombre parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures (55,9 %).

Viennent ensuite les ingénieurs et cadres techniques d'entreprises : ils représentent 39,1 % de l'ensemble (2 733

Tableau 5 – Salaire brut annuel moyen en 2016, en euros par ETP, par catégorie socioprofessionnelle (postes à temps complet)

	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Cadres et professions intellectuelles supérieures			
Femmes	48 591	48 469	57 351
Hommes	64 536	60 458	70 439
Ensemble	59 692	57 090	66 099
Professions intermédiaires			
Femmes	31 131	31 654	33 351
Hommes	36 537	36 609	38 399
Ensemble	34 474	34 735	36 411
Employés			
Femmes	23 898	24 504	25 319
Hommes	25 967	26 861	27 315
Ensemble	24 472	25 235	26 021
Ouvriers qualifiés			
Femmes	23 852	24 491	25 459
Hommes	27 966	28 288	28 931
Ensemble	27 341	27 788	28 586
Ouvriers non qualifiés			
Femmes	21 853	21 853	21 444
Hommes	24 318	24 526	24 303
Ensemble	23 427	23 649	23 504
Toutes catégories			
Femmes	27 773	29 100	33 407
Hommes	33 708	35 379	40 062
Ensemble	31 626	33 165	37 570

Source : Insee, DADS 2016

(4) – Depuis 2012, les chefs d'entreprise salariés sont ajoutés à cette sous-catégorie.

ETP) avec un salaire brut annuel moyen de 57 942 euros par ETP à temps complet, supérieur de 3 867 euros au salaire moyen ligérien et inférieur de 4 164 euros au salaire français.

Dans la catégorie des professions intermédiaires, seuls les techniciens (3 705 ETP à temps complet) bénéficient en Mayenne d'un salaire brut annuel

moyen par ETP supérieur à celui des Pays de la Loire (+ 323 euros).

Concernant la catégorie des ouvriers qualifiés, seuls les chauffeurs (4 134 ETP) ont un salaire brut moyen par ETP supérieur à celui des Ligériens (+ 787 euros par ETP) et à celui des Français (+ 671 euros par ETP).

Enfin, dans la catégorie des ouvriers non qualifiés, les ouvriers non qualifiés de type artisanal (1 034 ETP) ont un salaire brut moyen par ETP inférieur aux mêmes ouvriers dans les Pays de la Loire (- 357 euros) et supérieur à ceux de la France (+ 227 euros).

De forts écarts femmes / hommes en Mayenne : de - 2 359 euros à - 16 306 euros

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, que ce soit pour la France entière, la région des Pays de la Loire ou la Mayenne, le salaire brut moyen par ETP est plus élevé pour les hommes que pour les femmes (tableau 6).

En 2016, le salaire brut annuel moyen enregistre un écart de 5 935 euros par ETP entre les femmes et les hommes en Mayenne (5 200 euros en 2015 et 5 596 en 2012), alors que cet écart est de 6 279 euros dans les Pays de la Loire (5 703 en 2015 et 6 086 euros en 2012) et de 6 655 euros pour la France entière (6 279 en 2015 et 6 578 euros en 2012).

Toujours en 2016 et dans le département, l'écart femmes / hommes oscille de 4 114 euros pour les ouvriers non qualifiés à 11 989 euros pour les cadres et professions intellectuelles

Tableau 6 – Écarts femmes / hommes par catégorie socioprofessionnelle en salaire brut annuel moyen en 2016 (en euros, par ETP à temps complet)

	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Cadres et professions intellectuelles supérieures	- 15 945	- 11 989	- 13 088
Professions intermédiaires	- 5 406	- 4 955	- 4 764
Employés	- 2 069	- 2 357	- 1 996
Ouvriers qualifiés	- 4 114	- 3 797	- 3 472
Ouvriers non qualifiés	- 2 465	- 2 673	- 2 859
Ensemble	- 5 935	- 6 279	- 6 655

Source : Insee, DADS 2016

supérieures (de 2 359 euros à 16 309 euros en 2015). Les cadres hommes en Mayenne sont mieux rémunérés que dans les quatre autres départements ligériens : salaire brut moyen supérieur

à 64 536 euros pour la Mayenne et oscillant entre 59 449 euros (Loire-Atlantique) et 61 600 euros (Vendée) dans les autres départements.

Tableau 7 – Part des femmes dans chaque catégorie socioprofessionnelle en 2016 (postes à temps complet)

	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Cadres et professions intellectuelles supérieures	30,4 %	28,1 %	33,2 %
Professions intermédiaires	38,2 %	37,8 %	41,7 %
Employés	72,3 %	69,0 %	64,8 %
Ouvriers qualifiés	15,2 %	13,2 %	9,9 %
Ouvriers non qualifiés	36,1 %	32,8 %	28,0 %
Ensemble	35,1 %	35,3 %	37,5 %

Source : Insee, DADS 2016

Au niveau des employés et ouvriers, on observe une forte part de femmes en Mayenne par rapport aux Pays de la Loire ou à la France entière. Les femmes relevant des cadres et professions intellectuelles supérieures sont légèrement plus nombreuses que dans les Pays de la Loire, mais moins nombreuses qu'en France entière.

Le fait qu'en Mayenne les cadres hommes, en ETP à temps complet, soient 2,3 fois plus nombreux que les cadres femmes explique que les cadres mayennais, dans leur ensemble, sont

mieux rémunérés que les cadres ligériens.

En Mayenne, sur la base des ETP à temps complet, les femmes cadres sont majoritairement des cadres administratives et commerciales d'entreprises

(1 450 sur 2 120, soit 68,3 %). L'écart des salaires femmes / hommes est ici de 19 612 euros par ETP (salaire brut annuel moyen de 49 519 euros par ETP pour les femmes et 66 125 euros par ETP pour les hommes).

Mayenne : salaire net horaire moyen en 2016 74^e rang par département avec 12,3 euros

Par ailleurs, chaque année, l'Insee met en ligne les données relatives au salaire net horaire moyen selon la catégorie socioprofessionnelle, le sexe et l'âge en 2016 ⁽⁵⁾. Ces données sont disponibles, au format Excel, par région, département, communauté d'agglomération ou de communes, arrondissement, zone d'emploi, aire urbaine, unité urbaine et commune ⁽⁶⁾.

Ces statistiques sont établies à partir des informations recueillies auprès des entreprises du secteur privé et des entreprises publiques localisées en France.

Les statistiques sur les catégories socioprofessionnelles portent sur le poste principal occupé par le salarié dans l'année, hors agriculture et catégorie socioprofessionnelle non définie.

Les personnes dont l'âge n'est pas renseigné et les mineurs sont également exclus du champ statistique.

L'Insee précise qu'à partir de 2013, l'intégration du montant des cotisations patronales aux complémentaires santé obligatoires, due au changement législatif, entraîne une forte évolution du salaire net.

De plus, les bénéficiaires d'emplois aidés et les chefs d'entreprise salariés de leur entreprise sont désormais intégrés dans la base. De ce fait, à partir de 2013, les données ne sont pas directement comparables avec celles des années précédentes.

Les données ainsi obtenues sont le résultat du quotient de la masse des salaires nets rapportée au nombre d'heures salariés calculé sur tous les postes effectués par le salarié au cours de l'année (hors indemnités chômage). Le nombre d'heures salariées prend en compte les heures supplémentaires rémunérées et toutes les périodes au cours desquelles le salarié demeure lié à un établissement du fait du contrat de travail (congrés, périodes de maladie et d'accident de travail), à l'exception des périodes de congrés sans solde.

**

Dans les départements métropolitains, le salaire net horaire moyen en 2016 oscille entre 11,4 euros pour la Lozère et 23,0 euros pour Paris. La Mayenne, avec un salaire net horaire moyen de 12,3 euros, se classe au 74^e rang par département.

Dans la répartition selon la catégorie socioprofessionnelle, l'Insee ne retient que quatre catégories : 1) cadres, professions intellectuelles supérieures et

chefs d'entreprise salariés ; 2) professions intermédiaires ; 3) employés ; 4) ouvriers.

Ainsi, en Mayenne, le salaire net horaire moyen, en 2016, des cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise salariés est de 22,8 euros, très légèrement inférieur à celui des Pays de la Loire (22,9 euros), mais bien inférieur à celui de la France métropolitaine (25,9 euros). Toujours pour le département, la différence de salaire pour cette catégorie est de 5,9 euros entre femmes et hommes.

Concernant les professions intermédiaires, le salaire est de 13,9 euros en Mayenne, quand il est de 14,0 euros dans les Pays de la Loire et de 14,7 euros en France métropolitaine. La différence femmes-hommes est ici de 2,0 euros en Mayenne.

Pour les employés et ouvriers, le salaire net horaire moyen dans chaque catégorie est également inférieur en Mayenne par rapport à la région et à la France métropolitaine. En Mayenne,

Tableau 7 – Salaire net horaire moyen selon la catégorie socioprofessionnelle (2016)

	Mayenne		Pays de la Loire	France métropolitaine
	Salaire	Rang		
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise salariés	22,8 €	48 ^e	22,9 €	25,9 €
Professions intermédiaires	13,9 €	74 ^e	14,0 €	14,7 €
Employés	10,0 €	68 ^e	10,3 €	10,5 €
Ouvriers	10,7 €	63 ^e	10,8 €	11,0 €
Ensemble	12,3 €	74^e	13,2 €	14,7 €

Source : Insee, Dads, fichier salariés au lieu de résidence

(5) – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2021266> (consulté le 18 février 2020).

(6) – Les données ne sont pas diffusées pour les zones de moins de 2 000 habitants.

pour ces catégories, la différence femmes-hommes est de 0,7 euro pour les employés et 1,2 euro pour les ouvriers.

**

Dans la répartition selon l'âge, l'Insee retient trois grandes tranches : les 18 à 25 ans ; les 26 à 50 ans et les 50 ans ou plus.

En Mayenne, en 2016, le salaire net horaire moyen est de 9,4 euros pour les 18 à 25 ans, quand il est de 12,2 euros pour les 26 à 50 ans et de 14,1 euros pour les 50 ans ou plus.

Pour les Pays de la Loire, le salaire net horaire moyen par tranche d'âge est supérieur à celui des Mayennais : 9,4 euros pour les 18 à 25 ans ; 13,0 euros pour les 26 à 50 ans et 15,1 euros pour les 50 ans ou plus.

Pour la France métropolitaine, le constat est le même : 9,5 euros pour les 18 à 25 ans ; 13,0 euros pour les 26 à 50 ans et 15,2 euros pour les 50 ans ou plus.

**

La diffusion des données par niveau géographique permet, en Mayenne, de disposer de celles-ci pour chaque communauté d'agglomération ou de communes.

Ainsi, en 2016, le salaire net horaire moyen oscille entre 11,0 euros dans le Bocage Mayennais à 13,1 euros à Laval Agglomération.

Si les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise salariés mayennais ont un salaire net horaire moyen de 22,8 euros, ce salaire est supérieur ou égal dans deux communautés d'agglomération ou de communes mayennaises : Laval Agglomération (23,7 euros) et le Pays de Meslay-Grez (23,1 euros).

Pour les professions intermédiaires mayennaises, le salaire est de 13,6 euros. Il est supérieur dans quatre regroupements de communes : Laval Agglomération (14,1 euros), Mayenne Communauté (13,9 euros), Pays de

Château-Gontier (13,8 euros), Mont des Avaloirs (13,8 euros)

Pour les employés, seuls deux regroupements ont un salaire net horaire moyen supérieur à celui du département (10,0 euros) : Laval Agglomération (10,3 euros) et Pays de Château-Gontier (10,1 euros).

Quant aux ouvriers, quatre communautés d'agglomération ou de communes mayennaises ont un salaire net horaire moyen supérieur ou égal à celui du département (10,7 euros) : Coëvrons (11,2 euros), Mayenne Communauté (11,0 euros), Pays de Meslay-Grez (10,8 euros) et Pays de Craon (10,7 euros).

Si on regarde maintenant l'écart entre le salaire net horaire moyen des femmes et des hommes, par communauté d'agglomération ou de communes, on observe que les écarts les plus importants sont à Laval Agglomération (2,6 euros), dans le Pays de Craon (2,2 euros) et celui de Mayenne Communauté (2,1 euros).

**

Tableau 8 – Salaire net horaire moyen en 2016 par communauté d'agglomération ou de communes (Mayenne)

	Salaire net horaire moyenne	Écart femmes/hommes
Laval Agglomération	13,1 €	- 2,6 €
Mayenne Communauté	12,2 €	- 2,1 €
Pays de Château-Gontier	12,2 €	- 1,9 €
Pays de Meslay-Grez	11,9 €	- 1,4 €
Coëvrons	11,9 €	- 1,9 €
Pays de Craon	11,6 €	- 2,2 €
L'Ernée	11,6 €	- 1,5 €
Mont des Avaloirs	11,3 €	- 1,4 €
Bocage Mayennais	11,0 €	- 1,7 €

Source : Insee, Dads, fichier salariés au lieu de résidence

Le fichier Excel fournit également ces données pour 27 communes mayennaises dont la population est égale ou supérieure à 2 000 habitants.

Parmi ces 27 communes, le salaire net horaire moyen oscille entre 10,7 euros pour la commune de Gorrion et 15,0 euros pour celle de Changé.

Les écarts femmes/hommes les plus importants sont enregistrés dans les communes de Bonchamp-lès-Laval (3,6 euros), L'Huisserie (3,5 euros), Changé (3,1 euros), Saint-Berthevin (3,0 euros).

A contrario, la commune de Villaines-la-Juhel (0,9 euro) enregistre le plus faible écart.

- Alors que la Mayenne compte 107 155 emplois salariés (Insee, 2016), les statistiques sur les salaires, extraites des déclarations annuelles de données sociales (DADS), concernent 58 831 ETP à temps complet pour 2016, hors agents du secteur public, salariés du secteur agricole, personnels des particuliers employeurs, apprentis, stagiaires, agriculteurs salariés, postes annexes et salariés ayant un nombre d'heures rémunérées nul. Par contre, sont dorénavant intégrés les bénéficiaires d'emplois aidés et les chefs d'entreprise salariés de leur entreprise.
- Entre 2015 et 2016, le salaire brut annuel moyen par ETP à temps complet a augmenté de 1,1 % en Mayenne, ce qui est supérieur à l'augmentation dans les Pays de la Loire (1,0 %) et celle de la France entière (0,9 %). L'augmentation du salaire brut annuel moyen féminin mayennais (+ 0,7 %) est inférieure à celle des Pays de la Loire (+ 1,3 %), et à celle de la France entière (+ 1,2 %).
- Avec ce salaire moyen par ETP à temps complet, la Mayenne se classe au 58^e rang français en 2016. Les salaires apparaissent faibles dans le département, mais la moyenne, en fait, est soumise à un double effet de structure : d'une part du fait de la répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle (67 % d'employés / ouvriers, contre 62 % pour les Pays de la Loire et 56 % pour la France entière) ; d'autre part du fait de la forte féminisation de l'emploi et de la moindre rémunération des femmes.
- Au final, l'écart des salaires en Mayenne par rapport aux Pays de la Loire est peu élevé : + 1 539 euros de salaire brut annuel. L'écart est de + 222 euros pour les ouvriers non qualifiés, mais il est négatif pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (– 2 602 euros).
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures font donc exception, plus précisément concernant les hommes. La rémunération de ceux-ci, en Mayenne, est supérieure à celle de la même catégorie dans chacun des quatre autres départements ligériens.
- À catégorie socioprofessionnelle égale, on constate un écart de rémunération entre les femmes et les hommes, et toujours au désavantage des femmes. Cette situation se retrouve tant en Mayenne que dans les Pays de la Loire ou pour la France entière. Dans le département, l'écart femmes / hommes est particulièrement élevé pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (15 945 euros).
- Des données sont disponibles selon la commune, la communauté de communes ou d'agglomération, l'arrondissement de résidence des salariés pour 2016. En moyenne, les salaires sont plus élevés pour les salariés qui résident dans les territoires avec une ville pôle, tels Laval-Agglomération, le Pays de Mayenne ou le Pays de Château-Gontier.
- La relative faiblesse des salaires en Mayenne constitue-t-elle un frein en termes d'image et de développement économique ? Non, si on dépasse le seul chiffre du salaire brut annuel moyen pour l'ensemble des salariés et si on pousse l'analyse, notamment par catégorie socioprofessionnelle. Au-delà, il resterait à rigoureusement démontrer que le coût de la vie en Mayenne est moindre (cf. « reste à vivre »). En outre, on peut toujours mettre en avant la qualité de vie dans un département à dimension humaine... même si cela demeure relativement subjectif.